

---

**Nombre de membres en**

**exercice:** 14

**Séance du jeudi 22 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Denis MOUNIÉ.

**Présents :** 8

**Sont présents:** Guillaume BOUCHÉ, Catherine CUENCA, Pierre-Louis FARGES, Denis MOUNIÉ, Hélène PUSO, Patrick RICHOU, Henri ROUQUET, Jocelyne SALAVIN

**Votants:** 10

**Représentés:** Laurence MAZZELLA, Danielle MILLET

**Excuses:**

**Absents:** Yannick FERRIÉ, Emmanuel MUNOZ, Eric NYS, Nathalie PORTELLA

**Secrétaire de séance:** Hélène PUSO

---

ORDRE DU JOUR :

- Marché public : Choix de l'entreprise Travaux Impasse du cause ;
- Finances : Délibération modificative n°2 ;
- Correspondant incendie et secours ;
- Travaux :
  - \* Point sur le carrefour ;
  - \* Chantier insertion ;
  - \* Décorations de Noël Avenue du Cougaing ;
  - \* Numérisation des actes d'État civil ;
- Urbanisme : Approche du PLUi ;
- Schéma de Défense d'incendie ;
  
- Questions diverses.

Objet: Marché à procédure adaptée Aménagement Impasse du Cause - 2022\_016

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'une des opérations prioritaires était la réalisation des travaux cités en objet.

Une consultation directe a été envoyée à 5 entreprises (MAPA inférieure à 90 000,00 € HT) par le biais de la plateforme de dématérialisation des marchés Publics <https://marchespublics-aude.safetender.com>.

**Trois entreprises** ont répondu à l'appel d'offre

Voici les montants totaux HT que proposent les sociétés :

	<b>Offre en € HT Solution de base</b>
Entreprise COLAS France	<b>63 965,00 € HT</b>
Entreprise EJI RESCANIERES	<b>65 955,07 € HT</b>
Entreprise CHAUVET TP	<b>60 826,00 € HT</b>

Suite à la décision prise par le Maître d'ouvrage d'engager les travaux et au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études OPALE, maître d'œuvre, il s'avère que

l'entreprise **SARL CHAUVET** présente l'offre la mieux disante financièrement et techniquement établie sur le montant de 60 826,00 € HT.

Le Maire, pouvoir adjudicateur, propose de retenir l'entreprise SARL CHAUVET, pour la réalisation de ces travaux.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, décide : avec 5 voix pour l'entreprise COLAS, 5 voix avec celle prépondérante de M. le Maire pour l'entreprise CHAUVET,

**D'accepter** l'offre de l'entreprise SARL CHAUVET, pour la réalisation des travaux de réfection de voirie « Impasse du Causse ».

**D'autoriser** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le marché et les éventuels avenants.

Objet: Délibération modificative n°2 - 2022 017

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-200.00	
739211	Attributions de compensation	200.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le réajustement indiqué ci-dessus.

Correspondant incendie et secours :

Un arrêté doit être pris pour désigner Hélène Pusó.

Travaux :

\* Point sur le carrefour : Il n'y a plus de stop, la priorité est à droite. Possibilité d'élever les dos d'âne si nécessaire. Les graviers seront enlevés dans trois semaines lors du passage de la balayeuse.

\* Chantier d'insertion : le muret ainsi que l'escalier sont en cours de réalisation.

\* Batiment communal : la DETR a été accordée pour un montant de 70 807 €, le Département pour 82 697 € et le fonds de concours pour 5000 €. Les travaux devraient commencer en 2023.

\* Illuminations de Noël : un devis doit être demandé afin de compléter les installations de prises avenue du Cougaing et avenue de Limoux.

\* Numérisation des actes d'état civil : afin de les préserver et pour plus de commodité, les actes d'état civil de la commune vont être scannés par le bureau Numerize. Patrick Richou souhaiterait que les cartes du cadastre le soient aussi afin de faciliter leur consultation.

\* Urbanisme : une réunion est prévue le 15 novembre avec les communes de La Digne d'Amont et de Castelreng afin de travailler à la finalisation du PADD. Deux ou trois rencontres sont à programmer avec la commission PLUi avant cette date, afin de travailler sur les documents reçus de la CDC et du cabinet AURCA.

\* Schéma défense incendie : La commune a l'obligation d'avoir un schéma de défense incendie afin d'être couverte par les assurances en cas de dommage. Un cabinet doit être sollicité.

Question diverses :

Monsieur le Maire propose d'éteindre l'éclairage public la nuit. Une étude a été demandée aux établissements Robert. Patrick Richou évoque aussi de réduire la consommation énergétique des bâtiments publics, école...

Patrick Richou évoque les travaux chez MMe Attard. Elle propose d'arranger le talus et de planter des végétaux en bordure.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par des enfants du village, demandant la création d'un terrain de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

Approuvé par le conseil municipal le - 9 NOV. 2022

Le Maire,

Denis MOUNIÉ

Affiché le 14 NOV. 2022

La secrétaire de séance,  
Hélène PUSO